

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Suite à la séance du 17 février 2026 non tenue par défaut de quorum

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	39	11

Date de convocation	17/02/2026
Date d'affichage	17/02/2026

DL26001	OBJET : Adhésion à l'association des collectivités d'Occitanie compétentes en matière de traitement des déchets
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-trois février, s'est réuni à quatorze heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO,

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOS

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL

Cté Com. Pont du Gard : Monsieur Alain LAGET

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOJIDO, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Frédéric PASTOR, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI,

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER, M. David GUIRAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Secrétaire de séance : Mme Sylvette FAYET

Monsieur Richard TIBERINO, président, expose

L'association regroupe les collectivités locales et groupements de collectivités sises en Région Occitanie disposant d'une compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'association a pour objet de favoriser la coopération entre ses membres afin de concevoir, suggérer et promouvoir toutes réponses utiles et publiques pour améliorer le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses adhérents.

Elle vise également à défendre et protéger les intérêts collectifs de ses adhérents.

Ses missions se déclinent autour de trois axes :

3.1 - Défense de l'intérêt public

L'association assure une veille et analyse à travers le prisme de la défense des intérêts de ses adhérents, des contribuables, du territoire et de l'environnement les sujets qui lui sont soumis.

Elle partage et défend les positions prises collectivement par ses membres auprès des différents acteurs publics et privés de la gestion des déchets (régional, national, européen, association, éco-organismes...).

3.2 – Coopération

L'association anime le dialogue entre ses membres afin qu'ils :

Partagent des retours d'expérience, des réflexions, des initiatives et de bonnes pratiques ;

Échangent sur les difficultés rencontrées ;

Mutualisent ressources et informations ;

Œuvrent de manière coordonnée afin de progresser collectivement et peser institutionnellement.

3.2 Mutualisation

Les membres adhérents peuvent mettre à disposition, selon leurs capacités et des modalités à définir en fonction des actions engagées, des moyens humains (ingénieurs, juristes, analystes financiers, etc.) et techniques destinées à :

Enrichir et faire évoluer les connaissances communes ;

Développer des expertises mutualisées ;

Favoriser l'innovation publique locale ;

Développer des actions de formation communes.

Le président est membre de droit.

Il est proposé d'adhérer à cette association, d'en approuver les statuts et de voter un crédit de 1000 euros correspondant à la cotisation annuelle à l'association.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ADHERER à l'Association des collectivités chargées du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés en Occitanie ;
- D'ADOPTER le projet de statuts annexé à la présente ;
- De VOTER un crédit de 1 000 euros au titre de la cotisation annuelle inscrit à l'article 6281 du budget.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité



Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20260223-DL2026001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 25/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

